



**Association Nationale
des Assistants de Service Social**
15, rue de Bruxelles 75009 Paris
01 45 26 33 79

Mail : adh.anas@yahoo.fr
Site Internet : www.anas.fr

ETATS GENEREUX DE L'ENFANCE

Mai 2010

« ..améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007, pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux ».

Tel est l'objectif numéro 1 énoncé par le président de la république, pour organiser des états généraux visant à établir une politique en direction des enfants et des familles. Pour cela, il sollicite tous les acteurs de la société civile et notamment le travail social

Enoncer cet objectif c'est continuer dans la lignée de ce qui a été produit ces dernières années en matière de politique familiale. C'est une étape supplémentaire dans le processus de responsabilisation et de culpabilisation des parents, qui caractérise la société néo libérale, dans laquelle nous vivons aujourd'hui. La récente énième annonce de suppression des allocations familiales aux parents dont les enfants n'iraient plus à l'école sans justification ajoute la sanction à la responsabilisation.

Ainsi, les parents « malchanceux » ont vu fleurir ces dernières années nombre de dispositifs destinés à leur permettre de se relever, de se racheter. Citons par exemple, le contrat de responsabilité parentale ou le programme de réussite éducative. Leur point commun est de leur faire signer un contrat, induisant plus ou moins implicitement qu'ils sont seuls en cause, dans lequel ils s'engagent à respecter les exigences posées par le maire ou le président du conseil général, pour éduquer leurs enfants. Parce que la délinquance de leur enfant leur est uniquement imputable, parce que de l'absentéisme de leur enfant ou de son échec à l'école ils sont les seuls responsables. Outre le caractère idéologique de ces options politiques, il faut bien aussi constater qu'elles sont finalement à moindre coût pour l'état. Supprimer des allocations familiales, ce sont des économies nettes en perspectives, obliger les parents à signer un contrat qui les oblige à surveiller leurs enfants, c'est en tout cas dire clairement que la collectivité n'a aucune responsabilité dans la délinquance, dans l'absentéisme, dans le nomadisme.

Pourtant, sur le terrain les choses ne se déclinent pas tout à fait de la même manière.

Les familles sont confrontées à une précarisation croissante de leur situation. Absence de logement ou loyers trop chers, (une des causes du nomadisme incriminé), minima sociaux tellement minimes qu'ils ne peuvent couvrir les dépenses de la vie courante, quand l'électricité et le gaz sont devenus onéreux, vie quotidienne chère, salaires dérisoires. Les enfants subissent de plein fouet ces conditions de vie difficiles. Ils sont souvent entassés dans

des logements trop exigus, malsains, parfois à l'hôtel, quand ils ne sont pas à la rue suite à des expulsions locatives. Dans ces conditions ils suivent des scolarités parfois chaotiques, mettant en péril leur éducation. Quand leurs parents travaillent, il s'agit fréquemment de travail précaire, instable. Dans ces emplois, les horaires sont incompatibles avec une vie de famille, et les modes de garde inadaptés à ces contraintes ou trop onéreux.

Pourtant, les familles demandent de l'aide car elles sont conscientes des difficultés, attentives au devenir de leurs enfants et soucieuses de leur bien être et de leur sécurité.

Mais quand elles demandent de l'aide, elles se trouvent confrontées aux délais d'attente pour obtenir un rendez vous avec l'assistante de service social, avec le CMP, avec l'ASE parce que dans les services aussi des économies sont faites et le manque de personnel est de plus en plus criant au regard de la demande sociale croissante et complexifiée. Faute de personnel, les CMP ne peuvent plus répondre aux demandes de consultation dans un délai raisonnable, les mises en place des mesures d'accompagnement éducatif sont de plus en plus longues, les subventions aux associations de soutien à la parentalité diminuent drastiquement d'année en année et les services sociaux ne répondent plus qu'aux situations d'urgence, délaissant de fait les accompagnements de plus longue durée visant à l'insertion des personnes et des familles.

Devant cette situation, il nous paraît essentiel, du point de vue des familles :

- De les considérer, qu'elles soient riches ou pauvres comme préoccupées de leur devenir et de celui de leurs enfants et non comme démissionnaires ou totalement impuissantes.
- De leur redonner une vraie place de citoyen, capables de décider pour elles et leurs enfants de ce qui leur convient le mieux en leur donnant les moyens de le faire (logement, salaires décents)
- De leur reconnaître de vraies compétences dans l'éducation de leurs enfants.

Par conséquent, il faut également que :

- Le travail social ait les moyens nécessaires à l'accomplissement de son rôle d'insertion
- Le travail social ne soit pas un instrument de contrôle et de surveillance mais puisse mettre en œuvre les actions de prévention indispensables, qui seules seront à même d'apporter des réponses durables aux difficultés des familles.
- Le secret professionnel ne soit plus considéré comme un pouvoir donné aux travailleurs sociaux mais comme une liberté pour les familles qui pourront en toute confiance dire leurs problèmes, car seule une relation de confiance établie avec les familles peut permettre de mettre en place et de proposer des actions pertinentes et adaptées aux problèmes énoncés.